

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 20 janvier 2017

ÉPISODE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AUX PARTICULES FINES DANS LE CHER - RECOMMANDATIONS -

Le département du Cher connaît à partir de ce jour, vendredi 20 janvier 2017, un épisode de pollution atmosphérique aux particules fines (PM10) qui peut présenter un risque pour les personnes souffrant de problèmes respiratoires.

Il est recommandé de :

- pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun ou tout autre moyen de transport non polluant (bicyclette, marche...) ;
- éviter tout déplacement superflu ;
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois).

Pour les populations sensibles ou vulnérables :

- limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe ;
- limiter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).

Cet épisode concerne l'ensemble du département du Cher.

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site de :

Lig'Air : <http://www.ligair.fr>

l'ARS du Centre : <http://ars.centre-val-de-loire.sante.fr>

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle : 02 48 67 34 36 – pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél. : 02 48 67 18 18 - Télécopie : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr